
Poison légal. Une histoire sociale, politique et sanitaire de la céruse et du saturnisme professionnel (XIX^e siècle – premier XX^e siècle)

Résumé du mémoire inédit, présenté pour l'Habilitation à diriger des recherches (soutenu le 10 décembre 2015 à l'Institut d'études politiques de Paris).

Judith Rainhorn

 <https://www.peren-revues.fr/pollutionatmospherique/5408>

DOI : 10.4267/pollution-atmospherique.5408

Référence électronique

Judith Rainhorn, « Poison légal. Une histoire sociale, politique et sanitaire de la céruse et du saturnisme professionnel (XIX^e siècle – premier XX^e siècle) », *Pollution atmosphérique* [En ligne], 228 | 2016, mis en ligne le 14 mars 2016, consulté le 28 février 2026. URL : <https://www.peren-revues.fr/pollutionatmospherique/5408>

Droits d'auteur

CC-BY

Poison légal. Une histoire sociale, politique et sanitaire de la céruse et du saturnisme professionnel (XIX^e siècle – premier XX^e siècle)

Résumé du mémoire inédit, présenté pour l'Habilitation à diriger des recherches (soutenu le 10 décembre 2015 à l'Institut d'études politiques de Paris).

Judith Rainhorn

TEXTE

- 1 Le mémoire inédit, présenté pour l'Habilitation à diriger des recherches, met en perspective, sur le temps long, l'histoire inachevée des tensions entre un poison et la société humaine qui l'héberge et qui s'est, pendant deux siècles, accommodée de cette cohabitation. Le constat liminaire qui préside à cette enquête est celui-ci : la céruse (ou blanc de plomb), produit reconnu éminemment dangereux pour la santé humaine, a, en dépit de cela, été fabriquée, diffusée et très largement utilisée en France pendant près de 150 ans (de l'aube du XIX^e au milieu du XX^e siècle), en toute connaissance de cause. Il s'agit par conséquent d'interroger les raisons du maintien durable d'une substance toxique au sein du paysage industriel et sur le marché français, et de questionner les conditions du consentement collectif des acteurs concernés : monde ouvrier au front de la toxicité, corps médical constatant les dégâts sanitaires, opinion publique témoin de l'affection, pouvoirs publics, enfin. L'empoisonnement de ceux qui fabriquent, de ceux qui utilisent, voire de ceux qui cohabitent avec le produit, a en effet fait l'objet, pendant deux siècles, d'un consentement quasi général, au regard des mobilisations intermittentes qu'il a suscitées : face à l'humanité, la logique industrielle a imposé son rythme et ses nécessités. « Poison légal » : voilà donc l'oxymore qui est au cœur de la recherche présentée ici.
- 2 Cette recherche se situe au carrefour de l'histoire sociale du travail dans la société industrielle, de l'histoire de la santé et des savoirs médicaux, et de celle des mobilisations et des politiques publiques en matière de santé ouvrière. Elle cherche à retracer

l'itinéraire de l'accommodement au poison industriel qui, après avoir pris place dans les pharmacopées et l'art cosmétique depuis l'Antiquité, entre dans la composition des enduits et des peintures qui couvrent les murs d'une bonne partie des villes du continent européen à compter de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Historiciser l'objet « céruse » consiste donc, en premier lieu, à retracer la trajectoire du produit sur le temps long, de sa naissance à l'extinction de son usage public. Grâce à l'amélioration de ses procédés de fabrication (« hollandais », « français », etc.) et à ses qualités techniques – en particulier sa grande opacité, son caractère couvrant, sa bonne siccativité et sa résistance aux intempéries –, la céruse s'est en effet imposée en Europe, à partir de 1820, comme le pigment blanc le plus répandu dans l'activité de la peinture en bâtiment, en navires, et bientôt en voitures et wagons de chemin de fer. La peinture engloutit les neuf dixièmes de la production environ, mais le produit est également utilisé pour les glaçures de porcelaine et de céramique, le blanchiment des dentelles, le lissage des papiers, cartons glacés et cartes de visite, la teinture des toiles cirées qui tapissent les voitures d'enfant, la coloration des papiers peints et des emballages de confiseries.

- 3 Dès l'origine de sa production en France, la céruse est désignée comme un produit dont la fabrication et l'usage comportent de nombreux effets délétères pour la santé humaine. S'il y a une épidémie saturnine, c'est dans l'irruption brutale, à partir de 1820-1830, d'une réalité pathologique jusqu'ici demeurée silencieuse, grâce à l'invention des outils qui permettent de l'évaluer : définition nosographique, précision étiologique, estimation statistique de la maladie. Le paradoxe de cette histoire réside dans le fait qu'on promeut, y compris au sommet de l'État, la fabrication et la consommation d'une substance dont la toxicité est parfaitement identifiée. La céruse fait donc l'objet d'un déni de santé largement partagé et d'une inertie des acteurs face à l'agonie des cérusiers et des peintres, victimes du saturnisme professionnel. Établir la chronologie fine et éclairer les mécanismes complexes de l'attention publique à la santé ouvrière conduit à réfuter l'explication, largement téléologique, d'une évolution longue et inexorable vers l'avènement des préoccupations sanitaires sous la Troisième République. Ce travail invite également à une redéfinition nuancée de l'alternative libéralisme/interventionnisme : les hésitations et l'ingérence variable des pouvoirs publics dans la

réglementation de la vente et de l'usage de la céruse attestent de l'ambition de l'État industrialiste à réguler, coordonner, contrôler, organiser, codifier. Une intervention réclamée, dans une certaine mesure, par les milieux industriels qui, tout en revendiquant la liberté d'agir, sollicitent les pouvoirs publics comme instance régulatrice de l'activité économique, dans un perpétuel va-et-vient entre ces deux conceptions contradictoires.

4 La volonté politique de quelques-uns de dénoncer la dangerosité du poison se heurte cependant à un puissant front d'opposition, travaillant à acclimater dans les esprits, y compris au sommet de l'État, l'idée de l'innocuité de la céruse. Ainsi, loin de placer dans une prétendue faiblesse ou instabilité structurelle de l'État français au XIX^e siècle la raison essentielle de l'absence de toute politique radicale de prévention sanitaire au sujet des poisons industriels, on peut au contraire l'attribuer à un choix délibéré des pouvoirs publics de privilégier le développement économique. Dans le dilemme entre prospérité économique et protection de la santé publique, l'État, au-delà de la diversité des régimes et des options politiques, choisit très généralement la première, qu'il conçoit d'ailleurs comme l'une des conditions de la seconde. Les enthousiastes thuriféraires de la céruse participent, à l'évidence, à l'entreprise d'accommodement au risque que déploient les acteurs variés d'une société qui cultive un culte très largement partagé à l'égard de la science, de l'industrie et de « la cheminée qui fume ». Ainsi, accommoder le corps social à l'existence du poison passe par la construction d'un consensus collectif qui repose sur un positionnement, variable et mouvant, entre l'économiquement possible et le sanitaire souhaitable, et qui passe par une entreprise multiforme de dénégaration des risques sanitaires au travail.

5 En 1783, le chimiste Guyton de Morveau présente, à l'Académie de Dijon, les recherches réalisées par son préparateur de laboratoire, Jean-Baptiste Courtois, destinées à fabriquer du blanc de zinc de manière industrielle, permettant en particulier de remplacer la mortelle céruse par l'inoffensif pigment de zinc dans la peinture en bâtiment. Au-delà de 1796, cependant, on peine à discerner un quelconque débat public à ce sujet, avant que celui-ci ne s'éveille à nouveau, trois décennies plus tard, pendant la courte séquence de 1823 à 1825, au cours de laquelle intervient la première réglementation au sujet de la fabrication de la céruse en France, bien vite aban-

donnée : le repentir royal de 1825 détermine probablement l'absence d'intervention de l'État pendant un quart de siècle. Il faut en effet attendre 1849-1852 pour voir surgir une nouvelle phase de préoccupation autour du remplacement du toxique par un substitut inoffensif, désormais fabriqué selon un procédé industriel. Soumise à l'expertise publique et technique pour des motifs essentiellement sanitaires, la céruse passe, alors, tout près du gouffre. Cependant, la mise au point, en 1845, d'un produit de substitution au « blanc poison » qui offre des qualités techniques comparables mais aucun de ses dangers, et dont la production à l'échelle industrielle permet la diminution sensible du prix de vente, ne parvient pas à contrarier durablement la position dominante de la céruse sur le marché de la peinture et des travaux publics dans la seconde moitié du XIX^e siècle. L'échec de la tentative de substitution de la céruse par le blanc de zinc, en 1849, et l'occultation publique que subit le nouveau produit pendant le demi-siècle suivant, posent la question des tensions entre l'innovation technique, les règles du marché et de la concurrence, et l'accommodement au risque sanitaire, en montrant combien sont complexes les mécanismes à l'œuvre dans cette histoire où s'entrelacent savoirs scientifiques et considérations économiques et politiques. Cette substitution avortée donne à nouveau lieu, à partir de 1853, à une éclipse durable, pendant près d'un demi-siècle. À la fin de l'année 1900, en effet, la toxicité du « blanc poison » surgit de nouveau de manière fracassante, moins en raison de la dangerosité de sa fabrication qu'au sujet des risques que comporte son usage principal, la peinture en bâtiment. La décennie qui s'ouvre (1900-1909) constitue le plus intense des épisodes de la « carrière publique » de la céruse, la question de la réglementation et de la prohibition du poison ne quittant plus le devant de la scène, et donnant lieu, entre autres, à d'interminables débats parlementaires, des centaines d'articles de presse, une mobilisation ouvrière et, enfin, une loi de prohibition (1909). Retombant dans l'oubli pendant le premier conflit mondial, la question cérusière connaît un dernier épisode public (1921-1926), qui est celui de l'internationalisation de la cause, dans le cadre des considérables efforts déployés, au lendemain du conflit, pour mettre en œuvre une politique transnationale de régulation des conditions de travail dans l'industrie, sous la houlette du Bureau international du travail. La convention internationale signée et ratifiée

(1921), le silence s'abat de nouveau sur la question, et la céruse n'en finit plus d'agoniser, *sotto voce*.

6 Rapidement esquissée, cette chronologie témoigne, de toute évidence, d'une grande irrégularité. Surtout, lors de chaque résurgence du problème public, on constate l'amnésie relative des acteurs et le bégaiement des arguments employés de part et d'autre. Pour comprendre, par conséquent, l'échec relatif des mobilisations sociales contre la céruse, il faut prendre en compte, de manière centrale, la puissance des déterminants sociaux et économiques qui expliquent le choix de tolérer le poison, fût-ce un choix par omission, au sein des pouvoirs publics comme des utilisateurs du produit : la prégnance des préoccupations d'emploi, la défense des marchés acquis et de l'industrie nationale dans un contexte concurrentiel international, la priorité donnée au court terme – le pain quotidien avant la santé – chez les politiques comme dans un monde ouvrier marqué au sceau de la précarité et de la vulnérabilité, mais également l'inertie des consommateurs, les lois de la valeur respective attribuée aux produits sur le marché, sont autant d'éléments qu'il ne faut pas négliger, au risque de perdre de vue le caractère multifactoriel du maintien du poison dans la longue durée. L'histoire de la controverse et du combat pérenne entre blanc de plomb et blanc de zinc dans l'usage de la peinture en bâtiment est, à cet effet, particulièrement éclairante, en ce qu'elle illustre la puissante imbrication des motifs économiques, sociaux, scientifiques, techniques et politiques dans la gestion du risque industriel aux XIX^e et dans la première moitié du XX^e siècle : en cela, elle plaide pour une histoire qui, partant du social, s'avère une histoire totale.

7 Cette recherche se fonde sur des sources de nature diverse : sources d'entreprises et littérature technique et industrielle, littérature médicale et hygiéniste, sources parlementaires et syndicales, archives du Bureau international du travail, dessinent une enquête historique complète qui permet d'envisager la question posée à différentes échelles, de l'usine lilloise à l'arène transnationale de décision politique. Relue à travers les apports des travaux récents qui portent sur le gouvernement des risques sanitaires dans les sociétés contemporaines, l'histoire de la céruse acquiert une dimension emblématique. Objet de recherche scientifique – chimique et médicale –, de débats techniques, de rivalités économiques et de joutes politiques, le « blanc poison » apparaît, au terme de ce travail, comme un observa-

toire privilégié pour examiner la révélation et le confinement des discours sur les risques professionnels et, partant, sur le processus historique de maintien de l'usage d'un produit industriel dont la toxicité est pourtant avérée. L'histoire de la construction savante de la maladie saturnine, au cours du XIX^e siècle, contraint à se déprendre de l'idée dominante d'une rationalisation continue de la science médicale : les phénomènes d'amnésie partielle et parfois construite, de non-cumulativité et d'oblitération intermittente des savoirs scientifiques éclatent au grand jour lorsque l'on cherche à comprendre l'édification du saturnisme en entité nosologique distincte. La faible porosité entre les sphères savante et profane, scientifique et publique, apparaît comme un élément de blocage, dont il convient de tenir compte pour comprendre le décalage chronologique entre l'« invention » de la pathologie et sa reconnaissance sociale et publique.

AUTEUR

Judith Rainhorn

Maître de conférences à l'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis